LE MINISTRE INTERPELLÉ

Plaidoyer pour des états généraux de la justice

Par la voix de son vice-président, Me Nourredine Benissad, la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) plaide pour la tenue des «états généraux de la justice».

Cette revendication, portée à maintes reprises par les défenseurs des droits de l'homme, fait suite «au recours abusif des juges d'instruction à la détention provisoire, souvent confirmée par la chambre d'accusation».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - A cet effet, un mémorandum traitant de cette question sera adressé au ministre de la Justice et garde des Sceaux pour l'interpeller sur «l'urgence de la tenue des états généraux de la justice».

Pour Me Nourredine Benissad, «si l'instruction devient systématiquement le relais du parquet, son existence est alors inutile puisque dans les faits, le juge d'instruction n'exerce pas son indépendance et n'instruit pas à charge et à décharge».

«Au niveau des chambres d'accusation et du fait de cette «politique de statistiques» menée par la chancellerie qui privilégie le nombre de «dossiers traités» au détriment de la justice, il est humainement impossible de demander aux magistrats de rendre justice.

Il serait plutôt intéressant que soient rendues publiques les statistiques sur les arrêts par les chambres d'accusation sur les appels en matière de détention provisoire et des mises en liberté conditionnelle», a-t-il ajouté.

Et de rappeler que «l'Algérie a ratifié les conventions internationales en matière de droits de l'homme, notamment les dispositions sur le principe de la détention provisoire qui doit être un recours exceptionnel pour les juges».

«Cette ratification a fait l'objet d'une publication dans *Le Journal officiel* de 1989, consacrant la primauté de ces conventions internationales sur les lois internes en vertu de l'article 132 de la Constitution et l'obligation par l'Etat de tenir ses engagements internationaux.

Et la défense doit faire usage de ces instruments juridiques à l'occasion de la défense de ses mandants. L'Etat doit aussi rendre son dispositif législatif conforme à ses engagements internationaux en clarifiant plus l'article 123 du code de procédure pénale sur le recours à la détention provisoire en l'explicitant dans le sens de la liberté comme principe et en supprimant notamment la notion de «faits graves», notion à laquelle font référence les parquetiers, les magistrats instructeurs ainsi que ceux de la chambre d'accusation pour justifier le refus des libertés provisoires ou de la mise sous contrôle judiciaire», a ajouté l'avocat Benissad.

Interrogé sur le recours abusif au placement sous mandat de dépôt, le procureur général d'Alger a déclaré que cette mesure doit être considérée comme exceptionnelle, telle que prévue par la loi.

«Le juge est mis devant une lourde responsabilité. Il a les pleins pouvoirs de décider d'une telle mesure.

Croyez-vous qu'il est aisé de mettre les gens en prison ? Je pense que le mandat de dépôt est un mal nécessaire», a-t-il déclaré.

A. B.

Photo: Samir Sid

«L'Etat doit tenir ses engagements internationaux.»

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

La question fait débat au PT

Si, dans l'ensemble, le Parti des travailleurs est d'accord avec la révision de la Constitution, les membres de son secrétariat politique appréhendent différemment les changements proposés par le président de la République.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Un débat long et contradictoire a eu lieu. Il se prolongera lors de la session du conseil national prévu pour ce week-end. Préférant parler de «nuances» plutôt que de divergences, la secrétaire générale du Parti des travailleurs a indiqué que la position de sa formation politique sera tranchée par le comité central.

Sur les quatre axes de la révision constitutionnelle, la préservation des symboles de la Révolution, les droits des femmes en politique et la non-limitation des mandats font l'unanimité au sein du PT.

Ce qui pose cependant problème, c'est l'article qui concerne la séparation des pouvoirs et le rôle du Parlement. Ce dernier a, en effet, été différemment apprécié.

Expliquant sa position, Louisa Hanoune a indiqué que la préservation des symboles de la nation fait partie des principes immuables de sa formation politique, qu'en matière de droits des femmes, son parti a déjà donné l'exemple et que concernant la limitation des mandats, c'est l'ancienne mouture qui est non conforme à la démocratie.

«La limitation des mandats est un grave recul par rapport aux acquis de 1988. Il ne faut pas consacrer le principe de l'alternance pour l'alternance. La limitation des mandats est une régression.

Ce qui devrait être consacré, c'est le principe de la révocabilité des mandats», dit-elle, se réjouissant de la non-création du poste de vice-président, estimant que ce dernier ne fera que renforcer le bicéphalisme au sommet de l'Etat. Evoquant l'actualité internationale, la secrétaire général du Parti des travailleurs a estimé que l'élection d'Obama aux Etats-Unis était un fait «majeur» et un «acquis», mais que cela ne suffit évidemment pas pour susciter l'espoir, d'autant que ce dernier n'avait pas fait part de son intention de retirer les troupes américaines d'Irak et que ses positions vis-à-vis de la question palestinienne étaient plus radicales que celles de son prédécesseur.

N. I.

Photo: DR

Des articles différemment appréciés.

Hanoune appelle à des élections législatives anticipées

La secrétaire générale du Parti des travailleurs est toujours aussi convaincue que l'actuelle composante de l'APN n'est pas conforme aux attentes. Elle préconise, du reste, l'organisation d'élections législatives anticipées afin, dit-elle, de «restituer la parole au peuple». Hanoune avait indiqué récemment que l'actuelle Assemblée populaire nationale était la pire qu'ait connue l'Algérie.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le modèle japonais donne l'exemple

Les ressources humaines ont été au centre d'une rencontre à laquelle ont pris part les professionnels de la question. Au cours de son allocution d'ouverture, Tayeb Louh, le ministre du Travail et de l'Emploi a souligné que les compétences locales ne sont pas valorisées et restent sous-exploitées, ce qui explique la fuite des cerveaux. Le ministre a aussi affirmé que le problème de la ressource humaine en Algérie est la qualification. A ce propos, il a développé l'idée de la création d'un observatoire des compétences. Tayeb Louh a assuré que cette idée commence à mûrir à plus forte raison que des pays arabes ont exprimé leur souhait de prendre en charge un tel observatoire. Il a, par ailleurs, mentionné l'importance de former une main-d'œuvre nationale qualifiée. A ce propos, il a été annoncé que l'Algérie compte 45 000 travailleurs étrangers dont la majorité sont de nationalité chinoise. Le ministre a aussi assuré que le plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage a été mis en place pour prendre en charge les problèmes de la ressource humaine.

Au cours d'une intervention assez intéressante, le professeur Aktouf a mis l'accent sur la nécessité de permettre l'essor à l'intelligence de chaque élément de l'entreprise. L'orateur a cité l'exemple des modèles scandinave, allemand ou encore asiatique. «Il ne faut surtout pas s'attendre à ce que le système éducatif produise un personnel opérationnel. Il appartient à chaque entreprise d'éduquer son personnel et de le former à la mission qui l'attend», a-t-il expliqué. Les Germaniques ont compris cela depuis longtemps, d'où le succès de leur modèle économique. Un parallèle a par ailleurs été fait entre la réussite d'un modèle et l'échec d'un autre. Le modèle américain est le pire car il ne donne pas beaucoup d'importance à la ressource humaine. Le résultat est la baisse de la productivité et un licenciement en masse chez les fleurons de l'industrie américaine comme General Motors et Ford. Par ailleurs, il se produit le contraire chez le japonais Toyota où aucun employé n'a été mis au chômage depuis la création de cette firme. Une situation qui trouve ses origines dans le système managériale. Lors de difficultés chez le fabricant japonais, c'est le P-dg qui commence à faire des sacrifices en réduisant son salaire, rendant son véhicule de service, augmentant ses heures de travail et sacrifiant son congé. Par la suite, il demande aux employés de l'usine de faire chacun des efforts pour affronter la crise. En somme, il a été expliqué que le modèle américain dans la gestion des ressources humaines n'a pas donné de bons résultats.

N. M.